



INSTRUCTIONS DE COURSE

Nom de la compétition : Finn Ouest Tour 2026 Etape d'Arradon

Samedi 25 et Dimanche 26 Avril 2026

Lieu : La Pointe 56610 Arradon

Golfe du Morbihan

Autorité Organisatrice : Centre Nautique d'Arradon

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans :
- 1.2 L'Avis de course ses avenant et annexes.
- 1.3 Les présentes Instructions de course et annexes.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Voir article 2.1 de l'Avis de course et avenant.
- 2.2 En complément pourront être renseignées lors de briefing d'avant course.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les briefings se dérouleront en façade des locaux du CNA
Le samedi 25 Avril à 12h00.
Le dimanche 26 Avril à 9h00.

4. CODE DE CONDUITE[DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé en haut de la cale de mise à l'eau.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé a terre, les bateaux devront rester à la cale d'Arradon et le signal d'avertissement ne pourra être envoyé moins de 30 minutes après l'affalée de l'aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Samedi 25 Avril 2026

09h30 Accueil, Inscription tardive.

12h00 Fin des inscriptions, Briefing.

13h30 1^{er} signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses à suivre.

Dimanche 26 Avril 2026

09h00 Briefing.

10h00 1^{er} signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses à suivre.

15h30 Plus de signal d'avertissement après cette heure.

Remise des prix à suivre la dernière course du jour.

- 6.2** Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un **pavillon Orange** sera envoyé **avec un signal sonore trois minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement de la première course du jour.**
Pour les courses à suivre des signaux sonores brefs répétitifs précéderont un début de procédure imminent.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Description du pavillon de classe : Pavillon Finn.

La règle C.1.1. (1) des règles de classe de la classe Finn (dérogation à la RCV42)

Si la vitesse du vent est supérieure à 12 nœuds, le pavillon **O** sera envoyé sur le bateau Comité **pour la course.**

Il sera possible, sauf au près, de pomper, balancer, saccader. Ceci modifie la règle 42, annexe P5(a) des RCV.

Si la vitesse du vent pendant la course devient inférieure ou égale à 12 nœuds, le pavillon **R**, sera envoyé sur le bateau pointeur à proximité de la bouée au vent pour annuler l'autorisation. Ceci modifie la règle 42, annexe P5(c) des RCV.

La non application éventuelle de cette règle ne pourra faire l'objet de réclamation de la part d'un concurrent. Ceci modifie RCV61. 1(a).

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE.**

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS (1) & (2)**

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer.

9.3 Parcours longue distance :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

Volontairement les : Couleurs et formes des bouées du parcours ne sont pas renseignées.

Elles seront précisées par avenant et/ou lors du briefing afin de correspondre aux

Ressources du Club.

10.1

Départ	Parcours	Arrivée
Bateau Comité Pavillon Orange Bouée	Bouée 1 Bouée 2 Bouée 3	Bateau Comité Pavillon Bleu Bouée f

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**.

12.2 Procédure sous pavillon U

5' Envoi du pavillon de classe avec un signal sonore : Avertissement.

4' Envoi du pavillon **U** avec un signal sonore : Préparatoire.

1' Amenée du pavillon **U** avec un signal sonore long : Dernière minute avant départ.

0 Amenée du pavillon de classe avec un signal sonore : Départ.

12.3 Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L'absence de signal sonore ne doit être prise en considération.

12.4 Le pavillon **U** sera envoyé comme signal préparatoire, aucune partie de la coque d'un bateau ne doit être dans le triangle défini par les extrémités de la ligne de départ et la première marque pendant la dernière minute précédant son signal de départ. Si un bateau enfreint cette règle et est identifié, il doit être disqualifié sans instruction, sauf si le départ de la course est redonné ou si la course est recourue, retardée ou annulée avant le signal de départ. Ceci modifie la RVC 26, signaux de course et la RCV 63.1,
Le rappel individuel ne s'applique pas.
L'abréviation pour la pénalité sous pavillon U est UFD ceci modifie la RCV A11.

12.5 *DP][NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.6 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau Comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps sont les suivants :

Temps cible : 45'.

Temps limite du premier pour finir : 01h30.

Délai pour finir après le premier : 20'.

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 16.1** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.2** Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles sur la table d'émergement située en façade des locaux du CNA.

17. CLASSEMENT

- 17.1** 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2** Courses retirées suivant l'article 10 de l'Avis de course.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1** *[DP] [NP]* Un émergement (sortie et retour) sera mis en place.
Emargement départ à effectuer chaque jour : Se présenter à l'arrière du bateau comité au plus tard 10 minutes avant le début de la séquence de courses (s'assurer de la prise en compte de cet émergement par le Comité).
Emargement retour : Pointage lors du passage de la ligne d'arrivée de la dernière course du jour.
- 18.2** Pénalités pour non émergement : une omission à l'émergement entrainera une pénalité de 10% du nombre des inscrits.
Cette pénalité est applicable chaque jour :
A la première course courue du concurrent pour une omission d'émergement départ.
- 18.3** *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.4** Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau selon les modalités prévues dans la RCV 40.1.
Le non port entrainera une DSQ sans instruction.
- 18.5** Chaque bateau devra être équipé d'un bout de remorquage de 10 ml de long et 8 mm de diamètre au minimum.

19. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

- 19.1** **Identification/numéro de voile** : La même voile doit être présente à bord pendant toute la durée de l'épreuve portant de manière visible le numéro correspondant à son identification lors de l'inscription.
Tous changements devront être portés à la connaissance du Comité de course avant le signal d'avertissement de la course suivant le changement.

20. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés Pavillon CNA.

21. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

22. PRIX

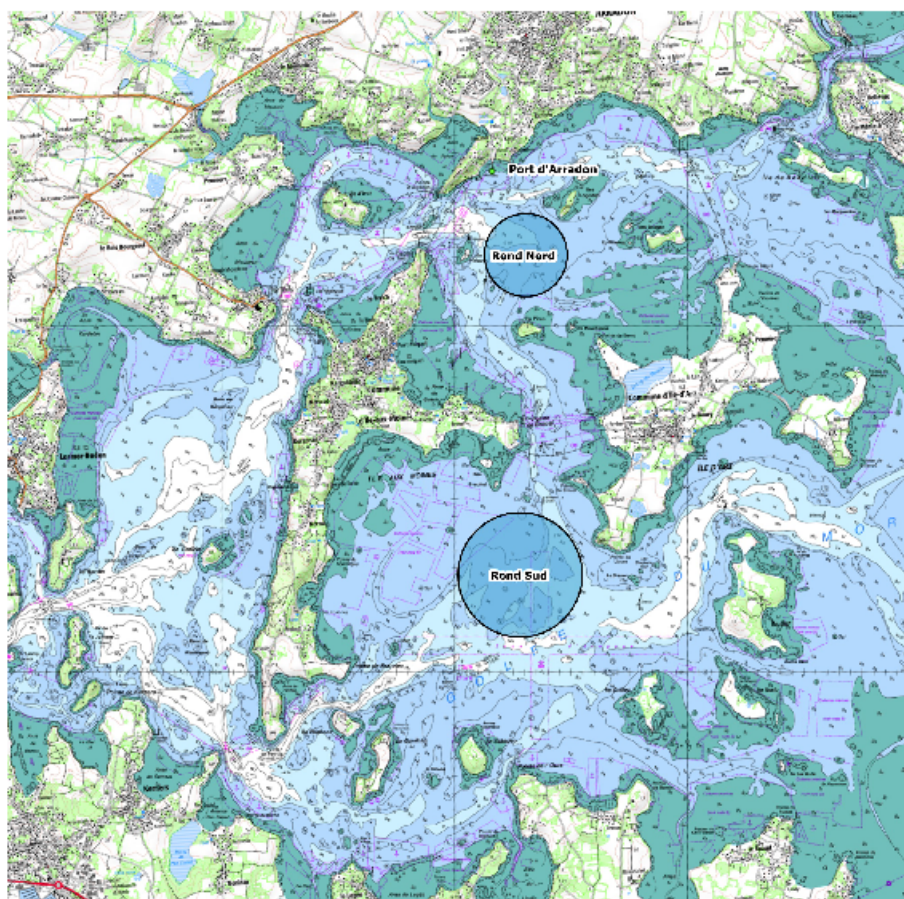
Des prix seront distribués lors de la proclamation des résultats aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} du classement de l'épreuve.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Philippe Paquier.
Jury : CRA
Commissaire aux résultats : Patricia Holl.

ANNEXE « ZONES DE COURSE »

Emplacement parcours

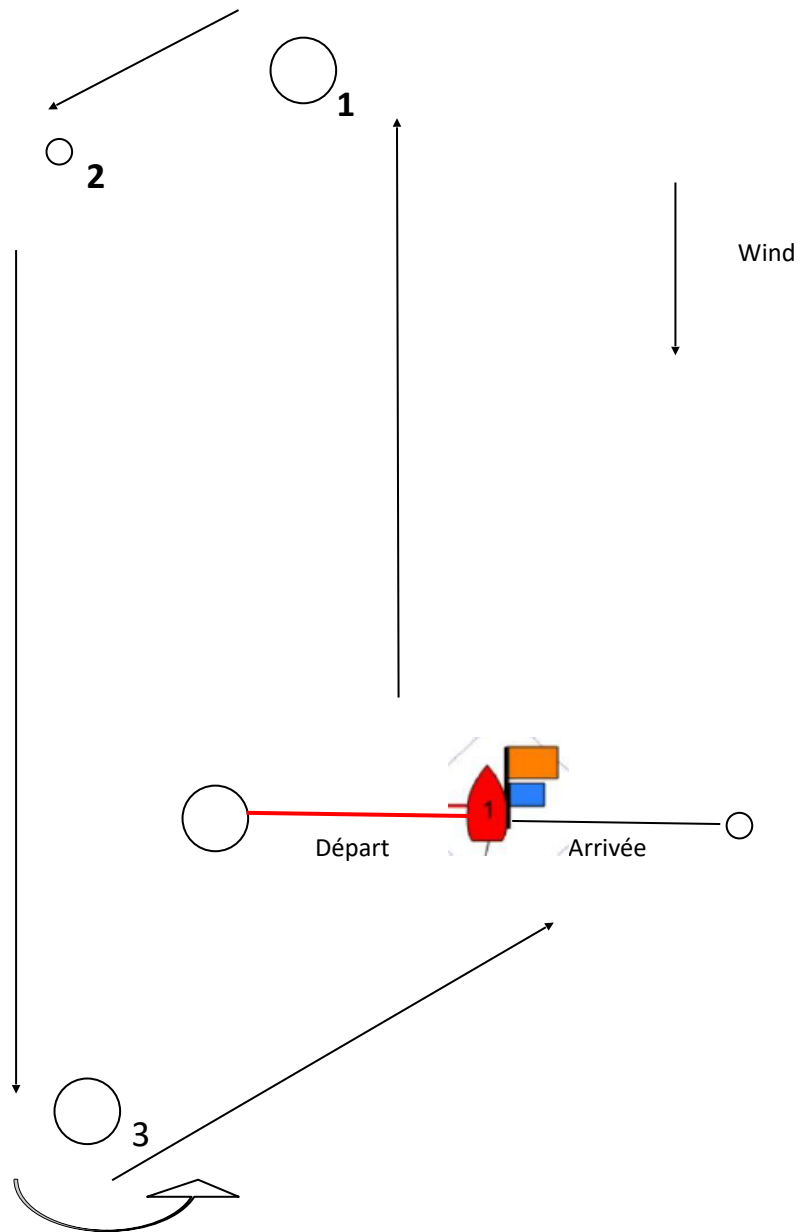


Fonds cartographiques issus de data.shom.fr

Système géodésique : WGS84, Echelle : 1:40021

ANNEXE « PARCOURS » (1)

Les formes et couleurs des bouées seront renseignées par avenant et/ou lors du briefing.



ANNEXE PARCOURS (2)

N° 1 (1 tour) : Départ - 1, 2, 3 - Arrivée.

N° 2 (2 tours) : Départ - 1, 2, 3 - 1, 2, 3 - Arrivée.

N° 3 (1 tour +) : Départ - 1, 2, 3 - Arrivée à la verte Pirenn (devant Arradon),
en respectant le balisage latéral et cardinal (carte çï dessous).

N° 4 (1 tour 1/2 +) : Départ - 1, 2, 3 - 1 - Arrivée à la verte Pirenn (devant Arradon),
en respectant le balisage latéral et cardinal (carte çï dessous).

N° 5 : Départ entre Pirenn et la cale d'Arradon (Rond Nord), arrivée dans le rond
Sud, en respectant le balisage latéral et cardinal (carte çï dessous).
Nota : Pour ce parcours suivant l'orientation du vent une bouée de
dégagement pourra être mise en place.

Les parcours N° 3 et 4 sont des parcours mixtes : construits et côtiers.

Le parcours N° 5 est un parcours uniquement côtier.

